



AS/Per (2024) PV 03

27 janvier 2025

Commission permanente

Procès-verbal

de la réunion tenue à Luxembourg

le vendredi 29 novembre 2024

1. Ouverture de la réunion par le Président de l'Assemblée parlementaire

M. Theodoros Rousopoulos, Président de l'Assemblée parlementaire, **ouvre** la réunion et remercie la Chambre des députés et les autorités du Luxembourg pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité. L'Assemblée attend avec intérêt de collaborer avec elles lors de la présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres.

2. Discours de bienvenue de M. Claude Wiseler, Président de la Chambre des députés du Luxembourg

M. Wiseler souhaite la bienvenue aux membres de la Commission permanente et dit chérir l'époque où il était membre de l'Assemblée. Depuis 75 ans, le Conseil de l'Europe offre au continent une solide assise de sécurité démocratique. Les valeurs qu'il défend sont plus importantes que jamais en ces temps difficiles. La démocratie ne peut plus être tenue pour acquise. Des études révèlent une tendance inquiétante, à savoir que de plus en plus de jeunes ne considèrent pas la démocratie comme une nécessité. Le Conseil de l'Europe doit adopter une position ferme face au recul de la démocratie et l'Assemblée a un rôle important à jouer à cet égard. M. Wiseler se félicite de l'attention particulière que l'Assemblée porte sans relâche à la guerre en Ukraine. Il évoque la situation au Proche-Orient, qui a des répercussions dans le monde entier, y compris en Europe où l'antisémitisme et l'islamophobie ne cessent de prendre de l'ampleur. Le Conseil de l'Europe doit continuer à lutter contre le racisme, l'intolérance et la discrimination. Tous les États membres du Conseil de l'Europe sont tenus d'exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Réaffirmant le soutien de la Chambre des députés du Luxembourg au Conseil de l'Europe, M. Wiseler salue le rôle de l'Organisation dans l'édification d'une Europe plus forte sur un socle de solidarité entre ses membres.

3. Échange de vues avec Mme Yuriko Backes, ministre de la Défense, de la Mobilité et des Travaux publics, et de l'Égalité des genres et de la Diversité, dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

[CM/Inf (2024) 16, CM/Inf (2024) 17]

Souhaitant la bienvenue à Mme Backes, **le Président** rappelle que le Luxembourg est l'un des dix États fondateurs du Conseil de l'Europe. Il est donc hautement symbolique que la présidence de ce pays coïncide avec le 75^e anniversaire de l'Organisation et de la Convention européenne des droits de l'homme. La ministre peut compter sur le soutien et l'expertise de l'Assemblée en complément des travaux du Comité des Ministres sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise.

Le Président informe les membres que l'appel à candidatures pour la deuxième édition du Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes vient d'être lancé. La date limite de soumission des candidatures est fixée au 28 mars 2025. Le Président demande aux membres de diffuser l'information et les encourage à proposer des candidatures.

Mme Backes évoque les travaux précurseurs réalisés par le Conseil de l'Europe au cours des 75 dernières années, notamment les diverses conventions qui ont influencé les politiques et la législation des États membres. Le Luxembourg soutient pleinement ces travaux. La montée en puissance des mouvements populistes et nationalistes dans le monde est extrêmement préoccupante. Ces mouvements constituent une menace pour l'égalité de genre et prennent pour cibles les droits des communautés LGBTIQ ainsi que les droits des femmes en matière de sexualité et de procréation. Les États membres du Conseil de l'Europe doivent lutter contre cette dynamique de régression et contribuer à bâtir un avenir plus inclusif, plus égalitaire et plus juste. Les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres reposent sur ce principe et le concept du vivre ensemble sera au cœur de son action. Les gouvernements et les parlements jouent un rôle crucial dans la promotion de l'égalité de genre, l'approche intégrée de l'égalité et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Lors de la visite qu'elle a effectuée à Strasbourg pour le 25^e anniversaire du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, Mme Backes s'est également rendue au Centre européen de la jeunesse. Il est essentiel de mobiliser les jeunes et de stimuler leur conscience démocratique pour garantir un avenir meilleur. Mme Backes attend avec intérêt de coopérer plus étroitement avec l'Assemblée et compte sur son soutien au cours des six prochains mois de la Présidence luxembourgeoise.

M. Schwabe souligne que la coopération entre les États et entre les différents organes du Conseil de l'Europe est cruciale pour la protection des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Il espère que le Luxembourg s'efforcera d'intensifier cette coopération au cours de sa présidence.

M. Goncharenko évoque les faits survenus récemment en Géorgie. La situation dans le pays, qui évolue dangereusement, et la menace nucléaire que représente la Fédération de Russie doivent faire l'objet d'une attention particulière au Conseil de l'Europe.

Mme Kravchuk apprécie que la ministre mentionne le rôle des jeunes dans la défense de la démocratie. Elle partage l'avis du précédent intervenant sur la nécessité d'être attentif à la situation en Géorgie.

Se référant à la réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 2258 (2023) « Le logiciel espion Pegasus et les autres types de logiciels similaires, et la surveillance secrète opérée par l'État », **Mme Castel** s'interroge sur les délais nécessaires à l'élaboration d'un instrument non contraignant sur la surveillance secrète et les droits humains, que le Comité des Ministres a jugé envisageable.

Mme Bayr s'interroge sur ce que la ministre pense des synergies entre ses différentes responsabilités et, en particulier, des interactions des questions d'égalité de genre et d'égalité en général, d'une part, et des questions relatives à la défense, d'autre part.

Mme Mezentseva remercie le Luxembourg de sa décision de contribuer au renforcement des capacités de défense de l'Ukraine en allouant 80 millions d'euros à la production d'armes, ce qui témoigne de la détermination du pays à soutenir la souveraineté de l'Ukraine. Par ailleurs, elle encourage la Présidence à promouvoir la ratification de la Convention d'Istanbul.

Mme Pomaska souligne l'importance d'envoyer un message clair en réaction aux derniers développements survenus en Géorgie. Une déclaration officielle de l'Assemblée rassurerait les personnes qui manifestent dans la rue.

Mme Estrela se demande comment il peut être mis fin aux restrictions imposées aux droits des femmes, notamment en Europe.

Mme Tsilosani souligne que la Géorgie poursuit son parcours européen et que la volonté du peuple géorgien sera respectée.

Le Président rappelle que la ministre a été obligée de quitter la réunion pour des raisons d'emploi du temps. M. Wiseler a aimablement accepté de faire des commentaires sur les points soulevés par les membres.

M. Wiseler précise que ses commentaires concerneront essentiellement la position de la Chambre des députés sur les points soulevés et non celle du gouvernement. Le Luxembourg a toujours soutenu le Conseil de l'Europe et, en raison de sa taille, croit fermement au multilatéralisme. Par conséquent, le pays fera tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que le Conseil de l'Europe continue à jouer le rôle qui lui revient parmi les institutions et à ce qu'il conserve l'influence qui lui est nécessaire. La Chambre des députés du Luxembourg a une position claire concernant l'Ukraine : le pays doit être pourvu des armes et des forces militaires dont il a besoin pour sa défense et doit être soutenu financièrement. Les réfugiés ukrainiens doivent être bien accueillis et toutes les sanctions doivent être pleinement mises en œuvre. Il précise qu'au niveau du gouvernement, des ministères distincts sont en place pour l'égalité de genre et pour la défense. Le gouvernement aura l'occasion de répondre aux questions restantes, puisqu'il sera représenté aux prochaines parties de session, à Strasbourg.

Le Président présente les activités qu'il a menées en 2024. Sa grande priorité a été de veiller à ce que l'Assemblée continue à porter une vive attention à la guerre en Ukraine et à ce que ses décisions restent pertinentes. Il a mis en avant et fait connaître la position de l'Assemblée lors de rencontres bilatérales et de forums internationaux pour être sûr qu'elle a un effet réel sur les politiques. Il s'est également employé à diffuser les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe au niveau mondial et à établir des liens durables avec les régions voisines. Il a lancé le nouveau prix « Droits humains en action », qui récompense les films documentaires promouvant les droits humains, ainsi qu'un podcast vidéo d'« entretiens avec le Président », qui compile des échanges avec des experts renommés sur des questions d'actualité. Il a également renforcé le dialogue avec les partenaires de l'Assemblée lors de nombreuses rencontres, notamment avec de hauts fonctionnaires, des ministres, des ambassadeurs, les présidents de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et de l'OTAN, des présidents de parlement et des secrétaires généraux d'organisations internationales pertinentes.

4. **Vérification de nouveaux pouvoirs** [Doc. 16078]

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs de nouveaux membres de l'Assemblée présentés par les délégations de la Finlande, de la France, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Roumanie et du Royaume-Uni.

5. Modifications dans la composition des commissions

[Commissions (2024) 08]

La Commission permanente **approuve** les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée, comme indiqué dans le document Commissions (2024) 08.

6. Demandes de débat d'actualité (selon l'article 53 du Règlement)

Le Président informe les membres qu'une demande de débat d'actualité sur l'« Intensification des répressions en Azerbaïdjan : la situation des prisonniers politiques, les menaces sur les libertés démocratiques et les droits parlementaires » a été déposée par la délégation luxembourgeoise. Une deuxième demande de débat d'actualité, sur « L'ingérence étrangère : une menace pour la démocratie », a été déposée par les présidents des cinq groupes politiques.

Le Bureau a décidé de recommander la tenue de ces débats d'actualité et a nommé M. Gusty Graas (Luxembourg, ADLE) premier orateur pour le débat sur l'« Intensification des répressions en Azerbaïdjan : la situation des prisonniers politiques, les menaces sur les libertés démocratiques et les droits parlementaires » et M. Pablo Hispán (Espagne, PPE/DC) premier orateur pour le débat sur « L'ingérence étrangère : une menace pour la démocratie ».

Mme Tsilosani soulève une objection à la tenue du débat d'actualité sur l'« Intensification des répressions en Azerbaïdjan : la situation des prisonniers politiques, les menaces sur les libertés démocratiques et les droits parlementaires », estimant que ce débat devrait avoir lieu avec la participation des membres de la délégation de l'Azerbaïdjan auprès de l'Assemblée. Compte tenu des événements survenus récemment en Azerbaïdjan, **M. Graas** réitère la demande de sa délégation de tenir ce débat d'actualité.

À l'issue d'un vote, la Commission permanente décide de tenir les deux débats d'actualité, **approuvant** ainsi la proposition du Bureau.

7. Ordre du jour

[AS/Per (2024) OJ 04 rev5]

Mme Kravchuk propose que la Commission permanente adopte une déclaration sur la situation en Géorgie. Il n'y a pas d'objection à cette proposition. L'ordre du jour est **adopté**, tel qu'amendé.

8. Première partie de session de l'Assemblée parlementaire (27-31 janvier 2025)

[AS/Bur (2024) 42 rev]

La Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la première partie de session de l'Assemblée.

9. Saisine des commissions

[AS/Per (2024) 07]

La Commission permanente **ratifie** les renvois proposés par le Bureau (voir Annexe 1).

10. Débat d'actualité sur l'« Intensification des répressions en Azerbaïdjan : la situation des prisonniers politiques, les menaces sur les libertés démocratiques et les droits parlementaires »

Dans son introduction, **M. Graas** souligne que les attaques contre la démocratie et les violations des droits humains en Azerbaïdjan sont également des attaques contre les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe, que chaque État membre s'est engagé à respecter et à promouvoir à titre individuel comme à titre collectif. Le régime opprime brutalement tout type d'expression qui s'écarte de la ligne officielle. La concentration du pouvoir a atteint des niveaux sans précédent et l'opposition politique, les médias et la société civile ont été totalement réduits au silence. Les récentes élections se sont déroulées dans un climat de répression, sans véritable alternative politique au pouvoir en place. Il n'y a pas de liberté d'expression et les journalistes sont persécutés, même en dehors du pays. En janvier 2024, l'Assemblée a décidé de ne pas ratifier les pouvoirs de la délégation de l'Azerbaïdjan. La mesure prise par les autorités de déclarer *personae non gratae* les membres de l'Assemblée qui ont voté en faveur de cette décision est inacceptable. La Chambre des députés du Luxembourg a adopté une résolution condamnant cette mesure et les autres parlements nationaux devraient faire de même. La Chambre des députés a également adopté une motion exhortant le Gouvernement luxembourgeois à envisager des actions diplomatiques adéquates et à inscrire la situation en

Azerbaïdjan à l'ordre du jour du Comité des Ministres. L'Assemblée doit réagir à ces développements et rappeler à l'Azerbaïdjan ses engagements envers le Conseil de l'Europe

M. Schwabe résume la situation en Azerbaïdjan comme suit : le pouvoir est concentré entre les mains d'une dynastie familiale qui règne sur le peuple. Le pays donne « l'illusion d'un monde démocratique » qui présente toutes les caractéristiques d'une démocratie, mais il n'a en réalité rien de démocratique. L'Assemblée n'a cessé de critiquer l'Azerbaïdjan pour ses lacunes et le gouvernement a réagi en ayant recours à la corruption pour éviter de nouvelles critiques, tandis que la situation dans le pays ne cesse de se dégrader. Les valeurs du Conseil de l'Europe ne sont pas négociables et c'est au gouvernement qu'il incombe d'agir conformément à ces valeurs.

Mme Helleland déplore qu'à l'heure où l'Azerbaïdjan accueille la COP29 et se trouve au centre de l'attention, la situation catastrophique des droits humains dans le pays soit si peu considérée. Face à cette situation d'une gravité sans précédent, l'Assemblée se trouve dans une position difficile, car elle s'apprête à examiner les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise lors la prochaine partie de session de janvier. Tous les organes statutaires du Conseil de l'Europe doivent œuvrer ensemble pour améliorer la situation des droits humains en Azerbaïdjan.

M. Németh salue la participation du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à la réunion de la Commission permanente. En vue de la partie de session de janvier, l'Assemblée doit examiner attentivement la question des pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise et il est à espérer qu'elle change d'approche à cet égard. Si les lacunes de l'Azerbaïdjan sont indéniables, pour autant, le Comité des Ministres est l'organe décisionnel le plus important du Conseil de l'Europe. L'Assemblée devrait agir en conséquence, en respectant l'équilibre des pouvoirs au sein de l'Organisation, et ne pas perdre une délégation très importante, tant sur le plan géopolitique qu'économique.

Mme Castel souligne que le Gouvernement azerbaïdjanais a toujours fait preuve d'un mépris flagrant pour les principes essentiels du Conseil de l'Europe, comme il ressort de nombreux rapports de l'Assemblée. Un nombre croissant de défenseurs des droits humains, de journalistes et de militants de la société civile ont été emprisonnés simplement en raison de leur travail et pour avoir critiqué les autorités. Il est contreproductif de dresser une liste noire de membres de l'Assemblée. Si le maintien du dialogue est essentiel, la situation a atteint un point de bascule et une ligne rouge a été franchie. Il est difficile de travailler avec une délégation qui ne respecte aucune de ses obligations. L'Assemblée doit réfléchir sérieusement à la manière dont elle peut accélérer les mesures de pression pour améliorer la situation et établir une feuille de route assortie d'échéances claires.

M. Jensen partage l'avis de la précédente intervenante et rappelle que l'Azerbaïdjan n'a pas traité les graves problèmes de droits humains et d'État de droit malgré les résolutions et les recommandations répétées de l'Assemblée appelant à des progrès dans ces domaines. Qui plus est, les autorités n'ont pas coopéré avec l'Assemblée, puisqu'elles ont refusé à ses rapporteurs l'accès aux prisonniers politiques, n'ont pas adressé d'invitation à observer les élections et ont boycotté dernièrement certains de ses membres. En l'absence de signes d'amélioration, les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise ne devraient pas être ratifiés. Il appartient à l'Azerbaïdjan de faire preuve de bonne volonté en prenant les mesures qui s'imposent pour rétablir la coopération avec le Conseil de l'Europe.

Lord Keen partage les préoccupations exprimées et approuve l'observation selon laquelle le Conseil de l'Europe doit être le garant des droits humains. Cependant, l'Organisation joue également un rôle important de médiation avec les États membres qui ne respecteraient pas ses normes. Chaque État membre a son lot de défis à relever et, même si ces défis sont plus extrêmes en Azerbaïdjan, la manière la plus raisonnable de progresser est de dialoguer avec la délégation du pays, en gardant à l'esprit que la situation n'a fait qu'empirer depuis janvier 2024 et qu'il faut mettre fin à cette spirale infernale.

M. Fridez note qu'il ne peut que confirmer, d'après son expérience personnelle, les critiques concernant le manque de collaboration et de coopération des autorités azerbaïdjanaises. Il n'y a pas de solution facile au problème. Que des sanctions soient imposées ou non, il n'y aura pas de conséquences positives. Il est difficile d'imaginer une façon constructive de restaurer le dialogue. Cependant, le fait d'imposer des sanctions aurait de graves conséquences pour les citoyens azerbaïdjanais. Le système de protection des droits humains du Conseil de l'Europe ne peut fonctionner que si les pays sont prêts à faire preuve d'autocritique. Il est important de défendre les valeurs du Conseil de l'Europe tout en maintenant les canaux de communication.

M. Rubinyan souligne que l'Assemblée n'est pas subordonnée au Comité des Ministres. La décision de ne pas ratifier les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise en janvier 2024 est tout à fait légitime compte tenu du manque de coopération constant des autorités, de la situation catastrophique des droits humains dans le pays et du nettoyage ethnique à l'encontre des Arméniens. Il serait impensable que l'Assemblée ratifie les

pouvoirs en janvier 2025, après l'inscription de ses membres sur une liste noire et au vu de l'aggravation de la situation des droits humains. Le maintien du dialogue n'a de sens que lorsque le pays concerné présente des lacunes et n'a donc aucun sens lorsqu'il est question d'un pays devenu une véritable dictature, comme c'est le cas de l'Azerbaïdjan.

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe évoque la visite qu'il a effectuée en Azerbaïdjan à l'occasion de la COP29, qui lui a permis d'avoir des entretiens bilatéraux avec les autorités. La situation est assez particulière puisque l'Azerbaïdjan reste membre à part entière du Conseil de l'Europe, mais a été privé du droit de participer aux travaux de l'Assemblée. Depuis lors, les autorités ont quasiment gelé toute collaboration avec le Conseil de l'Europe. Si l'Azerbaïdjan reste un État membre, la collaboration doit se poursuivre d'une manière ou d'une autre. Il partage l'avis d'autres intervenants sur l'importance du dialogue, qui doit être constructif pour obtenir des résultats. Le Comité des Ministres et l'Assemblée ont les mêmes buts, mais leurs rôles sont différents. Chacun dans son rôle, l'un et l'autre organe statutaire doivent s'efforcer de stimuler un mouvement dans la bonne direction, de faire progresser la situation et de rester unis.

M. Graas note qu'il y a un certain consensus en ce qui concerne le manque de coopération de l'Azerbaïdjan, ainsi que sur son manque de progrès dans la lutte contre les violations des droits humains. Le Bureau de l'Assemblée devrait discuter des suites qu'il convient de donner au débat d'actualité. Tout en défendant fermement les valeurs du Conseil de l'Europe, l'Assemblée devrait être ouverte au dialogue avec les autorités azerbaïdjanaises et trouver un moyen de sortir de l'impasse.

11. Débat d'actualité sur « L'ingérence étrangère : une menace pour la démocratie »

Dans son introduction, **M. Hispán** note que l'ingérence étrangère constitue une réelle menace pour la démocratie et nuit aux processus électoraux et politiques dans plusieurs pays, comme cela a été le cas tout récemment en République de Moldova et en Géorgie. Des acteurs étrangers hostiles mènent des campagnes de désinformation à grande échelle pour faire avancer leurs intérêts géopolitiques. Par ailleurs, ils financent des partis politiques, des responsables politiques et des candidats aux élections pour interférer dans les processus démocratiques et pour influencer des programmes politiques spécifiques. Les cyberattaques et les tentatives de piratage qui ciblent les institutions publiques perturbent l'accès aux sites internet des États et font obstruction au bon fonctionnement des organismes publics, les administrations publiques se trouvant alors exposées à des acteurs hostiles. Les préoccupations quant à l'ingérence étrangère ont conduit plusieurs pays à adopter une législation destinée à renforcer la transparence des activités légitimes d'influence étrangère – en donnant la possibilité aux décideurs et aux citoyens de savoir quels intérêts sont représentés –, tout en décourageant les activités illégitimes d'ingérence étrangère. Il importe de veiller à ce que la législation destinée à lutter contre l'ingérence étrangère soit conforme aux normes de droits humains, en particulier à celles qui protègent la liberté d'expression, d'association et de réunion, qui sont essentielles au bon fonctionnement de la démocratie. Dans ce contexte, l'Assemblée a examiné les lois sur la transparence et les agents étrangers adoptées par certains pays, qui sont incompatibles avec les normes de droits humains et facilitent un contrôle politique indu de la société civile et des médias. Dans le cadre des élections prévues prochainement en Roumanie et en Allemagne – qui sont d'une importance cruciale pour l'avenir de l'Europe –, il est impératif de contrer l'ingérence étrangère.

Mme Bayr évoque sa récente mission d'observation des élections en République de Moldova, durant laquelle la délégation de l'Assemblée a constaté une forte influence russe, facilitée notamment par l'afflux de millions de dollars dans le pays et des campagnes de désinformation. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour influencer sur l'issue du référendum constitutionnel, notamment : le paiement de courses au supermarché en échange d'une inscription à un groupe Telegram utilisé pour communiquer des consignes de vote, la distribution de cartes bancaires prépayées et le paiement d'une somme d'argent moyennant le partage d'une vidéo d'un membre du parlement s'exprimant contre l'intégration européenne. Des mesures adéquates doivent être prises pour lutter contre l'ingérence étrangère. Tous les pays doivent se préparer à une guerre hybride.

M. Goncharenko souligne que la Fédération de Russie menace l'ordre international aux côtés de ses alliés, que sont notamment la Corée du Nord et l'Iran, et qu'elle est prête à détruire toutes les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe. Une action forte s'impose pour contrer cette menace, notamment au moyen de sanctions, et la question doit rester prioritaire.

Mme Kravchuk observe que, tandis que l'attention se focalise sur l'ingérence de la Fédération de Russie dans les élections de pays tels que la République de Moldova et la Géorgie, cette ingérence est en fait de portée beaucoup plus vaste, puisqu'elle se fait sentir également des pays tels que l'Allemagne et la France. Les entreprises de technologie jouent un rôle crucial dans la diffusion de fausses informations et, selon leur origine, elles ne sont pas toutes soumises aux mêmes restrictions. Il faut redoubler de vigilance pour résoudre ces problèmes.

Mme Castel note que la politique de deux poids, deux mesures en matière d'ingérence étrangère sape la crédibilité des efforts déployés au niveau mondial pour promouvoir la paix, la stabilité et le respect mutuel entre les nations. L'ingérence étrangère est jugée différemment en fonction de sa source : en effet, les interventions des alliés sont souvent considérées comme justifiées pour garantir la stabilité mondiale, la démocratie ou les droits humains, tandis que les actions similaires menées par des adversaires sont condamnées au motif qu'elles sont illégitimes ou déstabilisantes. Il incombe au Conseil de l'Europe d'assurer la cohérence de la réponse à l'ingérence étrangère et de défendre les valeurs d'équité, de transparence et de responsabilité. Les actes doivent être jugés non seulement en fonction de leurs auteurs, mais aussi en fonction des valeurs qu'ils défendent.

Mme Kumpula-Natri insiste sur la nécessité que des mesures immédiates soient prises contre la guerre hybride en cours, y compris en ligne. Les pays devraient collaborer et mettre en commun leur expérience afin de trouver des moyens efficaces de contrer cette menace systémique, notamment en éduquant les citoyens et les journalistes et en les sensibilisant au sujet, en soutenant les médias libres et en faisant en sorte que les entreprises de technologie rendent davantage de comptes.

M. Hispán réagit aux commentaires des membres en rappelant la nécessité de prendre des mesures concrètes pour traiter la question de l'ingérence étrangère, qui constitue une menace réelle et sérieuse pour la démocratie dans toutes les régions du monde.

M. Zingeris cite les activités des services de renseignement russes et chinois, qui font ingérence dans les élections.

12. Déclaration « La Géorgie doit rester fidèle à ses valeurs européennes »

[AS/Per (2024) 08]

Le Président lit le projet de déclaration « La Géorgie doit rester fidèle à ses valeurs européennes » et informe les membres que les présidents des groupes politiques ont approuvé le texte.

Mme Tsilosani s'oppose au projet de déclaration au motif que la Géorgie subit une politique de deux poids, deux mesures et que certains éléments de la déclaration sont inexacts, notamment la suspension par le Gouvernement géorgien des négociations d'adhésion avec l'Union européenne. La Géorgie s'est clairement engagée sur la voie européenne ; elle poursuit ses réformes en ce sens et ne demandera pas d'aide financière à l'Europe pour les mener à bien jusqu'en 2028. La référence à la répression brutale des manifestations pacifiques n'est pas fondée et tout abus de pouvoir éventuel de la part des forces de police fera l'objet d'une enquête. Les élections ont été bien organisées, d'après les observateurs de l'OSCE, et la volonté du peuple géorgien devrait être respectée.

À l'issue d'un vote, la Commission permanente **adopte** la déclaration.

13. Observation d'élections

Observation de l'élection présidentielle (20 octobre et 3 novembre 2024) et du référendum constitutionnel (20 octobre 2024) en République de Moldova

[Doc. 16074]

Mme Bayr, présidente de la commission ad hoc du Bureau, fait état de l'influence russe considérable qui a marqué l'élection présidentielle et le référendum constitutionnel. Ce problème doit être traité avant les prochaines élections législatives qui auront lieu au printemps 2025 ; le rapport d'observation des élections contient quelques recommandations utiles à cette fin. La campagne s'est déroulée dans un environnement très polarisé, caractérisé par des tentatives sans précédent de corruption du processus électoral, en particulier de la part de la Fédération de Russie. Malgré cela, le scrutin était bien organisé, grâce à l'engagement des milliers de femmes qui représentaient 88% des comités de bureau de vote. La possibilité de voter pour les Moldaves de l'étranger – une première pour le pays – a eu un impact considérable sur le résultat du scrutin. L'accessibilité des bureaux de vote doit être améliorée. Mme Bayr félicite les citoyens moldaves de la tenue d'élections transparentes et équitables, en dépit d'un contexte difficile, et exprime la solidarité de l'Assemblée avec les autorités moldaves.

M. Zingeris partage l'avis précédent sur l'importance d'empêcher une influence de la Fédération de Russie lors des élections législatives qui auront lieu en 2025 et demande plus de détails sur les recommandations du rapport.

Se référant à la déclaration relative à l'impact de la diaspora sur l'issue des élections, **M. Fridez** attire l'attention sur le nombre de bureaux de vote à l'étranger et sur leur répartition. Cette question complexe doit être traitée de manière adéquate avant les élections législatives de 2025.

Mme Bayr précise que le rapport invite les autorités à enquêter sur les irrégularités électorales, à lutter contre l'ingérence étrangère et la désinformation, à améliorer le cadre juridique électoral en temps utile, à améliorer l'administration des élections, à garantir des pratiques médiatiques équitables, à renforcer la transparence du financement des campagnes, ainsi que l'inclusion et l'accessibilité, à élargir la participation de la société civile et à démontrer un engagement en faveur des principes démocratiques. Elle partage l'avis que l'approche relative aux bureaux de vote à l'étranger doit être plus inclusive.

La Commission permanente **prend note** du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation de l'élection présidentielle et du référendum constitutionnel en République de Moldova.

Observation des élections législatives anticipées en Bulgarie (9 juin 2024 et 27 octobre 2024)

[Doc. 16077]

M. Goncharenko, président de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation des élections de juin, note que la délégation de l'Assemblée est la seule organisation parlementaire internationale à avoir observé ces élections. Le taux de participation a atteint un niveau historiquement bas de 34,41 %, qui s'explique en partie par le fait que les élections ont eu lieu en même temps que les élections du Parlement européen, mais surtout par la lassitude de l'électorat face à la tenue d'élections à répétition. Il y a également des allégations persistantes d'achat de voix.

M. Heer, président de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation des élections d'octobre, note que le paysage politique s'est encore fragmenté en raison d'une scission dans le camp du Mouvement pour les droits et les libertés. Le taux de participation a été plus élevé qu'aux précédentes élections, probablement en raison de cette scission. L'achat de voix reste problématique. Après les élections, un président du Parlement n'a toujours pas été élu ; les tensions sont de plus en plus vives au Parlement bulgare et il n'y a aucune perspective de coalition stable. De nouvelles élections sont donc attendues, ce qui est regrettable pour la démocratie. Les seuils de représentation des partis politiques au Parlement pourraient être relevés pour mettre fin à ce cercle vicieux d'élections.

Mme Petrushevska se félicite de la référence du rapport à l'importance que des dispositions juridiques soient en place pour favoriser la participation des minorités. Elle se demande si les délégations de l'Assemblée ont constaté une quelconque ingérence étrangère dans les élections bulgares.

M. Heer répond que ni les ONG, ni les médias ou les représentants des partis ont fait état d'une ingérence étrangère particulièrement préoccupante, contrairement à ce qui s'est passé en Géorgie et en République de Moldova, où l'influence russe a été très forte. Ils ont plutôt évoqué un problème de corruption, qui doit être traité d'urgence. La plupart des partis représentés au parlement sont pro-occidentaux et le principal parti pro-russe a vu ses voix diminuer.

M. Goncharenko partage l'avis précédent, ajoutant qu'en raison d'une faible participation, certaines forces pro-russes plutôt marginales sont parvenues à entrer au parlement.

La Commission permanente **prend note** du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation des élections législatives en Bulgarie.

14. Questions juridiques et droits humains

La société civile et l'Assemblée parlementaire : vers plus de transparence et d'engagement

[Doc. 16067]

Mme Rojhan présente son rapport en insistant sur l'importance de disposer d'un cadre adéquat d'interactions entre l'Assemblée et les représentants d'intérêts dont les activités visent à influencer les politiques et les processus décisionnels, notamment les lobbyistes, les consultants professionnels, les ONG, les groupes de réflexion et les syndicats. La Déclaration de Reykjavík a appelé à un renforcement de l'action du Conseil de l'Europe auprès de la société civile. Pour accroître la transparence des activités des représentants d'intérêts à l'Assemblée et l'engagement significatif de cette dernière avec la société civile, le projet de résolution recommande, entre autres, l'élaboration d'un code de conduite pour les représentants d'intérêts qui collaborent avec l'Assemblée et le réexamen du code de conduite des membres afin de renforcer les dispositions qui régissent leurs relations avec les représentants d'intérêts. Il peut s'agir d'étendre l'interdiction de solliciter ou d'accepter des instructions à tous les membres qui exercent des fonctions importantes, tels que les présidents de commissions et les chefs de groupes politiques. Pour être mises en œuvre, certaines propositions

nécessitent un rapport ultérieur de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, qui a compétence pour apporter des modifications au Règlement.

Mme Kumpula-Natri accueille favorablement le rapport, soulignant que le fait d'associer la société civile aux travaux de l'Assemblée augmenterait la visibilité du Conseil de l'Europe. En parallèle, des mesures adéquates doivent être prises pour garantir la transparence des relations avec la société civile afin d'éviter que celle-ci n'exerce une influence indue.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la résolution et la recommandation « La société civile et l'Assemblée parlementaire : vers plus de transparence et d'engagement » [Résolution 2579 (2024) et Recommandation 2287 (2024)].

15. Questions diverses

M. Zingeris demande si les membres des familles de survivants de l'Holocauste peuvent assister à la cérémonie de commémoration prévue au moment de la partie de session de janvier.

La Secrétaire Générale de l'Assemblée rappelle que, lors de la partie de session de janvier, un survivant de l'Holocauste s'adressera à l'Assemblée, le mercredi après-midi, à l'occasion de la commémoration du 80^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau. Elle demande à M. Zingeris de bien vouloir aider le Secrétariat à identifier les familles des survivants pour qu'elles puissent être invitées à assister à la cérémonie depuis la tribune.

16. Prochaines réunions

La Commission permanente **décide** de tenir ses prochaines réunions à La Valette, Malte, le 23 mai 2025, et à Chisinau, République de Moldova, le 21 novembre 2025.

Mme Cachia informe que les préparatifs de la réunion de la Commission permanente prévue en mai sont en cours et que la délégation maltaise attend avec intérêt d'accueillir les membres à La Valette.

Le Président exprime sa gratitude à tous ceux qui ont rendu cette réunion possible et remercie sincèrement la délégation luxembourgeoise, en particulier son Président, M. Gusty Graas, pour son accueil chaleureux et son hospitalité.

Le Président clôt la réunion.

ANNEXE 1

Renvois et transmissions en commission

1. La liberté des médias dans le sport

[Doc. 16036](#)

Proposition de résolution déposée par M. Mogens Jensen (Danemark, SOC) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

2. Améliorer la procédure de sélection/élection des membres du CPT

[Doc. 16038](#)

Proposition de résolution déposée par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

3. Violations de la liberté des médias et du droit à l'information en Pologne

[Doc. 16051](#)

Proposition de résolution déposée par M. Marcin Romanowski (Pologne, CE/AD) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « Le respect par la Pologne des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe »*

4. Situation au Venezuela et soutien aux Vénézuéliens en exil dans les États membres du Conseil de l'Europe

[Doc. 16052](#)

Proposition de résolution déposée par M. Markus Wiechel (Suède, CE/AD) et d'autres membres de l'Assemblée

Transmission à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour information*

5. Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

[Doc. 16055](#)

Proposition de résolution déposée par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

6. États en première ligne: le rôle du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile

[Doc. 16056](#)

Proposition de résolution déposée par Mme Christiana Erotokritou (Chypre, SOC) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

APPENDIX 2

List of participants / Liste des participants

President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Mr Theodoros ROUSOPOULOS Greece / Grèce

Chairpersons of Political Group / Présidents de groupe politique

Mr Frank SCHWABE	Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) / Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)
Mr Pablo HISPÁN	Group of the European People's Party (EPP/CD) / Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)
Mr Zsolt NÉMETH	European Conservatives Group and Democratic Alliance (EC/DA) / Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique (CE/AD)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président-es de l'Assemblée

Mr Pierre-Alain FRIDEZ	Switzerland / Suisse
Ms Olena KHOMENKO	Ukraine
Ms Agnieszka POMASKA	Poland / Pologne
Mr Markus WIECHEL	Sweden / Suède
Mr Gerardo GIOVAGNOLI	San Marino / Saint-Marin

Chairpersons of National Delegations / Président·es de délégations nationales

Mr Ruben RUBINYAN	Armenia / Arménie
Ms Petra BAYR	Austria / Autriche
Mr Marko PAVIĆ	Croatia / Croatie
Mr Mogens JENSEN	Denmark / Danemark
Ms Kadri TALI	Estonia / Estonie
Ms Miapetra KUMPULA-NATRI	Finland / Finlande
Mr Frank SCHWABE	Germany / Allemagne
Mr Zsolt NÉMETH	Hungary / Hongrie
Mr Bjarni JÓNSSON	Iceland / Islande
Ms Franziska HOOP	Liechtenstein
Mr Emanuelis ZINGERIS	Lithuania / Lituanie
Mr Gusty GRAAS	Luxembourg
Ms Naomi CACHIA	Malta / Malte
Ms Rian VOGELS	Netherlands / Pays-Bas
Ms Marija PETRUSHEVSKA	North Macedonia / Macédoine du Nord
Ms Agnieszka POMASKA	Poland / Pologne
Ms Edite ESTRELA	Portugal
Mr Markus WIECHEL	Sweden / Suède
Mr Alfred HEER	Switzerland / Suisse
Mr Gerardo GIOVAGNOLI	San Marino / Saint-Marin
Ms Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO	Ukraine

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

Lord Richard KEEN United Kingdom / Royaume-Uni

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /
Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**

Mr Oleksii GONCHARENKO Ukraine

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /
Présidente de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**

Ms Linda Hofstad HELLELAND Norway / Norvège

**Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /
Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**

Ms Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO Ukraine

**Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs /
Présidente de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**

Ms Heike ENGELHARDT Germany / Allemagne

**Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /
Présidente de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme**

Ms Petra BAYR Austria / Autriche

Committee Rapporteur / Rapporteuse de commission

Ms Azadeh ROJHAN Sweden / Suède

Ex-officio member of the Bureau / Membres ex-officio du Bureau

Mr Gusty GRAAS	Luxembourg
Mr Emanuelis ZINGERIS	Lithuania / Lituanie
Ms Naomi CACHIA	Malta / Malte

Other members of the Parliamentary Assembly / Autres membres de l'Assemblée parlementaire

Ms Saranda BOGUJEVCI	Assembly of Kosovo* / Assemblée du Kosovo*
Ms Laura CASTEL	Spain / Espagne
Mr Edmunds CEPURĪTIS	Latvia / Lettonie
Mr Yves CRUCHTEN	Luxembourg
Mr Constantinos EFSTATHIOU	Cyprus / Chypre
Mr Paul GALLES	Luxembourg
Ms Yevheniia KRAVCHUK	Ukraine
Ms Octavie MODERT	Luxembourg
Mr Alexander RYLE	Denmark / Danemark
Ms Alexandra SCHOOS	Luxembourg
Ms Khatia TSILOSANI	Georgia / Géorgie
Ms Stéphanie WEYDERT	Luxembourg

Invited personalities / Personnalités invitées

Mr Claude WISELER, President of the Luxembourg Chamber of Deputies / Président de la Chambre des Députés du Luxembourg
Ms Yuriko BACKES, Minister of Defence, for Mobility and Public Works, and for Gender Equality and Diversity /
Ministre de la Défense, de la Mobilité et des Travaux publics, et de l'Égalité des genres et de la Diversité

* All reference to Kosovo, whether to the territory, institutions or population, in this text shall be understood in full compliance with United Nations Security Council Resolution 1244 and without prejudice to the status of Kosovo / Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des groupes politiques

Ms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / Cabinet du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint

Mr Alain BERSET	Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Mr Bjørn BERGE	Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
Ms Julie MEYLAN	Adviser, Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Conseillère, Cabinet du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Ms Despina CHATZIVASSILIOU	Secretary General of the Parliamentary Assembly / Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire
Ms Louise BARTON	Director of Committees - Human Dignity and Sustainable Development / Directrice des commissions - Dignité humaine et développement durable
Ms Sonia SIRTORI	Director of Committees - Democracy and Rule of law / Directrice des commissions - Démocratie et État de droit
Mme Valérie CLAMER	Head of the Table Office, Information Management and Events Department / Cheffe du Service de la Séance, de la gestion de l'information et des événements
Mr Sergey KHRYCHIKOV	Head of the Private Office of the President of the Assembly / Chef du Cabinet du Président de l'Assemblée
Mr Angus MACDONALD	Deputy to the Head of the Communication Division / Adjoint au Chef de la Division de la communication
Mr Alessandro MANCINI	Programme Manager of the Parliamentary Co-operation and Electoral Division / Responsable de programme de la Division de la coopération parlementaire et électorale
Mme Isild HEURTIN	Head of the Secretariat of the Bureau of the Assembly / Cheffe du Secrétariat du Bureau de l'Assemblée
Ms Ayşegül ELVERİŞ	Head of the Secretariat of the Standing Committee / Cheffe du Secrétariat de la Commission permanente
Ms Kateryna GAYEVSKA	Adviser, Private Office of the President of the Assembly / Conseillère, Cabinet du Président de l'Assemblée
Mme Martine MEYER	Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente
Mme Aurélie HAUG	Assistant of the Standing Committee / Assistante de la Commission permanente
Mme Naouelle TEFIFEHA	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau

Other participant / Autre participant

Mr Patrick ENGELBERG	Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary / Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
----------------------	---